



Déclaration préalable des élues PsyEN du SE-Unsa

CAPA du 27 avril 2018

Madame La Rectrice,
Mesdames et Messieurs Les Représentants de
l'Administration,
Chers collègues Commissaires Paritaires Académiques,

L'heure des désillusions a bien sonné...Si la création de ce corps unique des psychologues de l'Education Nationale est une réelle avancée, les modalités de fonctionnement devront rapidement s'ajuster à la réalité du terrain !

Bien que nos collègues PSY EDA aient pu être déstabilisés par le mouvement intra sous cette nouvelle forme, nous tenons à souligner la qualité de l'accompagnement par le service DIRH d'autant plus en comparaison avec d'autres académies.

Avant tout, le SE Unsa déplore le manque cruel de concertation sur les mesures annoncées par le gouvernement par le projet de loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" (telles que la régionalisation des Dronisep, les fermetures des CIO et le « travail renforcé des PSY EDO en Etablissement Public Local d'Enseignement...). C'est tout simplement déprécier la valeur du travail des PSY EDO et éliminer un service de proximité qui pénalisera les plus défavorisés. Si aujourd'hui, le ministre assure ne pas vouloir imposer brutalement ce nouveau modèle, les objectifs restent inchangés ! C'est pourquoi le SE Unsa appelle à se mobiliser le 22 mai.

Concernant l'accès à la classe exceptionnelle, il est regrettable que certains collègues tant EDO qu'EDA, n'aient pu bénéficier des bonifications d'éducation prioritaire alors même que leur arrêté de nomination l'indiquait ou qu'ils percevaient l'indemnité de l'éducation prioritaire. Les critères d'accès au vivier 1 mériteraient d'être plus souples sans pour autant tendre à trop de subjectivité !

D'autre part, nous tenons à rapporter l'éprouvant témoignage d'une collègue contractuelle dans le département 71 qui a eu la désagréable expérience d'être embauchée le 12 septembre 2017 mais qui n'a reçu son premier salaire qu'à la fin du

mois d'octobre ! Elle a dû approcher le service de l'Action Sociale afin de bénéficier d'une aide pour subvenir à minima à ses besoins vitaux !

La gestion de notre corps qui se veut académique reste parfois encore nébuleuse. Des collègues se plaignent du manque de lisibilité sur les postes disponibles. Ils n'apparaissent pas sur le site contrairement aux postes du second degré.

Nous restons préoccupées par plusieurs points :

- Les enveloppes de frais de déplacements largement insuffisantes qui conduisent les IEN à demander aux PSY EN de se sédentariser ! Il paraît encore plus essentiel d'alléger les secteurs en termes de nombres d'élèves et d'étendue géographique si nous voulons vraiment inscrire notre action au bénéfice de la réussite sociale pour tous.
- La disparition d'un poste de PSY EDA au mouvement dans le département 58 : avoir accepté de faire du « Hors secteur » afin de répondre, entre autre, à notre mission de lutte contre les inégalités, nous a-t-il finalement pénalisés ?
- Le manque d'information concernant le principe de la double carrière qui permettait aux collègues détachés de candidater à la classe exceptionnelle des 2 corps. Nous avons fait une demande de délai supplémentaire dans le département du 58 auprès de la secrétaire générale afin que les collègues puissent candidater. Les autres départements en ont été informés.

Alix HONORE Commissaire Paritaire SE-Unsa